

besoins. De même j'affecte à l'entretien de tes luminaires et de ceux du lieu où je serai enterré tous les biens que le roi Très-Chrétien m'a donnés en Septimanie et en Aquitaine, tous ceux qui m'ont été donnés en Provence par un certain Benoît, dont la fille me fut envoyée par Alaric, et fut, par la grâce du Saint-Esprit et par l'imposition de mes mains, à moi pauvre pécheur, non seulement délivrée des liens du démon, mais encore rappelée des enfers; enfin tous les domaines situés en Austrasie et en Thuringe. Je laisse à l'évêque qui me succédera une chasuble blanche pour la fête de Pâques, deux tuniques peintes, trois tapis qui servent les jours de fête à fermer les portes de la salle de festin, du cellier et de la cuisine : à toi, ma sainte héritière, et à l'église de Laon un vase d'argent de trente livres et un autre de dix livres que vous partagerez pour faire des patènes et des calices pour le service divin, ainsi que je l'entends. Je te réserve aussi le vase d'or de dix livres que j'ai reçu de ce roi tant de fois nommé, Clovis, de glorieuse mémoire, que j'ai tenu sur les saints fonts, ainsi que je l'ai déjà dit; je veux qu'il serve à te faire un ciboire et un calice ciselés, sur lesquels sera gravée l'inscription que j'ai dictée moi-même et fait graver sur un calice d'argent de Laon, ce que je ferai moi-même si Dieu me prête vie; et si je viens à mourir, je m'en remets au fils de mon frère, Loup, évêque, qui, fidèle à mes volontés, fera faire ces deux vases sacrés ainsi que je l'ordonne. Je donne à mes confrères dans le sacerdoce, et diacres de Rheims, vingt-cinq sous d'or à partager également entre tous; plus un plant de vigne situé au-dessus de ma vigne dans le faubourg, qu'ils